

**Atelier sous l'agrément RLC Lyon (RLC@lliance) n°24.24.271.034.1 marque AL 42**  
**Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1503, liste des implantations et portée disponibles sous [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).**

**Principaux textes de référence:** règlements européens consolidés intégrant les règlements 165/2014, et 2016/799, Décision du 21/10/2015, Décret du 3/05/2001, Arrêté du 31/12/2001, Textes catégoriels applicables.

**Référentiels normatifs applicables:** ISO 17020 et référentiels d'accréditation INS REF 02 et INS REF 29.

**Les clients du Réseau RLC Lyon, ne sont pas autorisés à faire référence à l'accréditation du Réseau RLC Lyon.**

**Toute réclamation ou recours Client** peut se faire à l'accueil, et fait l'objet d'un enregistrement sur le **FO SMQ 05** Fiche de non-conformité qui peut être remise au **CRTS (cf. Organigramme affiché)**. Elle sera traitée conformément à la procédure PR SMQ 04 Gestion des non-conformités, qui peut être transmise sur demande.

**Tout recours (ou Appels) peut également se faire auprès de l'Autorité Compétente en charge de la métrologie légale .**

**Une copie de la décision d'Agrément peut être fournie sur demande.**

Lorsqu'une non-conformité associée à l'installation est détectée, nos organismes ont l'obligation et la responsabilité de sa mise en conformité. L'intervention ne pourra être réalisée qu'après acceptation du client. Un refus de sa part fera l'objet d'un bulletin de refus et d'un signalement sans délai aux autorités compétentes

**Toutes informations obtenues ou générées au cours des activités d'inspection sont tenues confidentielles** par l'atelier. Certaines informations relatives au client (**défaul** associé à l'installation, refus de mise en conformité, données associées à l'intervention), ou données personnelles, peuvent être transmises en application des dispositions réglementaires en vigueur, aux Autorités administratives ou Forces de l'ordre sur demande. Dans le cadre de prestations réalisées sous contrat, certaines informations relatives au client et inspection peuvent être consultées.

Ces données sont conservées selon les délais légaux de conservation. Pour tous renseignements et toutes réclamations, veuillez contacter le Responsable Technique et de la Sécurité en charge de la sécurité des données : [info@rlclion.com](mailto:info@rlclion.com) / 04.77.31.21.11.

**Les Techniciens habilités procèdent à l'inspection en toute indépendance et impartialité et dans le respect des procédures en place dont la procédure PR TAC 00 Inspection des Chronotachygraphes Numériques**

Domaine géographique couvert : ***Pays appliquant la réglementation européenne***

**Intervention avec ou sans rendez-vous selon les horaires d'ouverture de l'atelier.**

**Intervention sous ordre de service . Présentation des tarifs en affichage.**

**Nos ateliers sont strictement interdits à toute personne extérieure à l'entreprise non autorisée selon l'affichage FO SMQ 22**

## **Présentation des véhicules pour l'inspection des chronotachygraphes Numériques**

### **Obligations**

**Présenter le véhicule à vide et en ordre de marche**

**Présenter le Certificat d'immatriculation ou Certificat Provisoire d'Immatriculation, du véhicule pour photocopie**

**Permettre l'accès au générateur du véhicule**

**Signaler les anomalies apparentes éventuelles**

**S'assurer du bon état des pneumatiques équipant le véhicule et de la conformité de leurs dimensions**

**Conformément à l'article 22 du règlement 165/2014, en cas d'absence ou de bris du scellement capteur, le client devra présenter une déclaration écrite conforme au règlement d'exécution 2017/548, le non-respect de cette disposition sera signalé à l'Autorité compétente en charge de la métrologie légale.**

**→ Tous véhicules ne respectant pas les pré-requis au contrôle seront refusés.**

(Obligation réglementaire de l'organisme agréé)

Conditions commerciales disponibles sur le site [www.rlclion.com](http://www.rlclion.com). Transmises le cas échéant sur demande.